

	<p>Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p>Arrêté n° AV2026-04 du 20 janvier 2026 Portant interdiction de stationnement et de circulation Pour les travaux d'entretien et de dépannage du réseau d'éclairage public par la société EQUANS</p>
---	--	--

Le Maire de la Commune d'Usson-en-Forez,

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation, Considérant qu'il y a lieu, à l'occasion des travaux d'entretien et de dépannage du réseau d'éclairage public, réalisés par l'Entreprise EQUANS – 873, rue de la Peronnière – 42320 LA GRAND CROIX de réglementer provisoirement la circulation sur toutes les rues et voies de la Commune,

ARRETE

Article 1 : À compter du 01 janvier 2026 et pour une durée de un an

La Société EQUANS pourra prendre des mesures d'interdiction de stationnement, de restriction de circulation en fonction de ses besoins dans le cadre des travaux d'entretien et de dépannage du réseau d'éclairage public sur toutes les rues et voies de la Commune.

Article 2 : L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Article 3 : Une signalisation appropriée sera mise en place.

Article 4 : Monsieur le Maire sera chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Entreprise EQUANS
- Gendarmerie de Saint-Bonnet-le-Château

À Usson-en-Forez, le 20 janvier 2026

Le Maire,

Hervé BÉAL

